

Qui prévenir ?

Votre proche est décédé alors qu'il était à la retraite

Dans cette période difficile, nous nous efforçons de faciliter vos démarches.

Prévenez sans tarder le centre de retraites qui payait la pension du fonctionnaire décédé accompagné des pièces justificatives notamment de la copie de l'acte de décès du retraité soit :

- par messagerie sécurisée si vous avez accès à un espace personnel ENSAP. [en cliquant ici](#) ;
- par voie postale

C'est important

Cette démarche entraînera la suspension du paiement de la pension du retraité et vous évitera ainsi d'avoir à rembourser les sommes qui pourraient être versées en trop.

Pour plus d'informations

- [Vos droits à pension de réversion](#)
- [Comment demander la pension de réversion ?](#)

Votre proche est décédé en activité

Prévenez le service de ressources humaines de l'administration ou de l'établissement où votre proche exerçait son activité.

Pour plus d'informations

- [Vos droits à pension de réversion](#)
- [Comment demander la pension de réversion ?](#)